

Créteil, le 13 mai 2020

Monsieur le Recteur,
Monsieur l'Inspecteur pédagogique Régional,
Monsieur le directeur Régional UNSS.

C'est avec étonnement et surprise que nous avons pris connaissance il y a quelques jours de vos propositions concernant l'éventuelle intervention d'enseignants EPS dans les classes primaires afin d'encadrer des activités physiques dans le cadre du 2S2C.

La situation de grave crise sanitaire en Ile-de-France, particulièrement, a nécessité son classement en zone rouge de la part des services de l'Etat, avec toutes les conséquences que vous connaissez. Les écoles maternelles et primaires ont pris connaissance des 60 pages de recommandations et procédures très difficilement applicables dans bon nombre d'établissements. De très nombreux parents et associations de parents ont manifesté leurs oppositions à cette rentrée trop précipitée. De très nombreux maires, dans le contexte sanitaire actuel, expliquent comment il est difficile d'ouvrir leurs écoles et vont au final n'accueillir que 10% de leurs effectifs. De très nombreux.ses directeurs et directrices d'école ont fait part de leurs très grandes inquiétudes. Le CHSCTA de Créteil du 5 mai a lui-même montré, la quasi incompatibilité entre l'application des exigences sanitaires et un travail d'apprentissage et éducatif réel.

Dans ce contexte très troublé, vous proposez que des enseignants EPS du second degré, interviennent pour des classes d'écoles primaires.

Les difficultés engendrées démontrent l'impossibilité de mise en place d'un tel dispositif :

- Les collègues ne connaissent pas les élèves.
- Ils ne disposent d'aucune installation sportive digne de ce nom
- Il n'y a aucune assurance sur le cadre scolaire ou extra-scolaire de leur intervention.
- Il n'y a enfin, aucun apprentissage poursuivi, qui de fait assimile, dans les conditions de crise sanitaires, l'EPS avec une animation sociale récréative inconsistante.
- La distanciation des élèves du secondaire paraît déjà difficile à respecter alors pour les plus petits, n'est-ce pas illusoire ?

Tel n'est pas notre statut, ce sont les professeurs des écoles du primaire, les conseillers pédagogiques de circonscriptions ou les éducateurs territoriaux (ETAPS) qui portent cette mission d'intervention. Pour rappel, « les professeurs d'EPS peuvent exercer une mission de conseiller auprès des maîtres » au sein des écoles primaires.

Pour quelles raisons alors des enseignants d'EPS, pourraient-ils intervenir dans une telle situation de crise sanitaire où les personnels n'ont guère le droit à l'erreur pour la protection des jeunes enfants ? Concernant le sport scolaire, la direction nationale de l'UNSS a été chargée d'informer et de donner les directives aux directions régionales et départementales. Leur mission sera de faire le lien entre les clubs et les établissements, mission impossible à réaliser pour l'instant. **C'est de notre point de vue un changement inacceptable des missions de l'UNSS.**

Les pratiques sportives extra-scolaires n'ont toujours pas repris. Il apparait alors compliqué, même pour les clubs, de pouvoir intervenir dans les écoles comme le ministre JM Blanquer le propose. **Chose encore plus improbable, lorsque l'on sait la menace inquiétante que fait peser l'épidémie sur la reprise, voire la survie du sport associatif fédéral.**

Les questions soulevées sont donc plus que sérieuses et ne relèvent pas de l'acceptation ou non des collègues EPS ou de notre organisation syndicale. C'est aux acteurs concernés (collectivités, IEN, IPR, profs d'écoles, CPC et CPD...) d'échanger et de décider des solutions à trouver pour permettre une ouverture qualitative de nos écoles. Quelle place donnez-vous aux instances officielles de l'Education Nationale de l'académie de Créteil CHSCTA, CTA et CDEN et des acteurs pour décider sur ces questions ?

La situation dramatique que nous traversons exige encore plus de transparence, de bienveillance, d'écoute, d'échange, d'élaboration collective et de responsabilité citoyenne partagée, d'unité des personnels et d'écoute de notre hiérarchie.

De notre côté, nous sommes conscients de l'angoisse que représente pour beaucoup de familles, la rupture de continuité du service public d'Education. Nous mesurons également l'ampleur nécessaire de la mobilisation que requiert les dramatiques inégalités scolaires qui vont se multiplier. Aussi nous pensons que c'est en premier lieu, dans leur collège et leur lycée, en tant que membres à part entière des équipes éducatives et au côté de leurs collègues des autres disciplines, y compris dans la tâche fondamentale de professeur principal, auprès des élèves décrocheurs ou en grandes difficultés sociale que les professeurs d'EPS doivent et peuvent œuvrer à jouer leur rôle éducatif.

Nous attendons par ailleurs, M. le Recteur, que soit rappelé que dans le temps scolaire en collège comme en lycée, seuls les enseignants d'EPS sont garants de la pratique des activités physiques sportives et artistiques des élèves. Les fédérations, les clubs et les associations ne peuvent à aucun titre participer à cet enseignement.

Veillez recevoir, monsieur le Recteur, l'assurance de nos considérations dévouées à la mission de service public d'éducation, dans ces temps que nous n'espérons jamais voir réapparaître.